

Monsieur le président de la
commission d'enquête
Enquête publique « Projet INSPIRA »
Mairie
19, rue Nicolas Avit
BP20318
38150 SALAISE/SANNE

Vienne, le 12 juin 2018

Référence : PDL/CLJ/GM/18 05 C 093

Objet : Contribution du SMRR à l'enquête publique Inspira

Monsieur le président,

Le projet Inspira est actuellement en phase d'enquête publique et vous êtes en charge de recueillir les différents avis.

Le Syndicat mixte des Rives du Rhône est intéressé par ce projet à plusieurs titres :

- Au regard de sa compétence pour élaborer, suivre et réviser le Scot des Rives du Rhône (et auparavant le SDAU Givors-Vienne-Roussillon), dans lequel la zone industrialo-portuaire a toujours eu une place privilégiée ;
- Au titre de la procédure de Grand Projet régional Rhône Médian, centré sur les questions d'écologie industrielle et de multimodalité, et dont le cœur de chauffe est Inspira. Le SMRR en assure jusqu'à fin d'année la coordination pour le compte des EPCI membres.

Inspira est inscrit au cœur des documents de planification intercommunaux du territoire depuis près de 40 ans : il s'agit d'un site rare avec un potentiel considérable dont l'intérêt dépasse l'échelon local. Cela explique la présence de la Région et du Département de l'Isère dans la composition du Syndicat qui en assure la gestion et le développement.

Le Scot actuel fixe des objectifs de développement démographique renforcés pour l'agglomération Roussillon-St Rambert d'Albon au regard notamment du fort potentiel d'emploi nouveaux prévus sur Inspira (plus de 2 000 emplois attendus). Ces objectifs renforcés se poursuivront dans le Scot en révision avec un objectif de 7 logements/an/1000 habitants à horizon 2040, soit près de 10 000 habitants supplémentaires à terme.

Inspira s'inscrit aussi dans des dynamiques porteuses (R&D, écologie industrielle, high tech...) pour la montée en gamme du territoire et sa reconnaissance sur la scène métropolitaine et régionale.

Comme prévu par le Scot, le plan d'aménagement du site donne toute sa place à la Sanne et prend soin des connexions écologiques à préserver ou régénérer. La compensation au



double des surfaces perdues est preuve d'un engagement fort pour l'environnement, tout comme la mise en place du système de management environnemental, autour de la question des risques, de la qualité de l'air, de la ressource en eau, des déplacements et de l'acoustique. Par ailleurs, Inspira s'est appuyée ponctuellement sur le réseau de veille écologique du Scot (instance de travail partenariale du SMRR avec le milieu associatif et institutionnel oeuvrant sur les questions environnementales) et a d'ores et déjà affiché son intérêt pour le projet de Maison de la Biodiversité « Rives Nature ».

Afin d'anticiper au mieux le développement urbain à venir sur le secteur et de proposer un cadre de vie amélioré aux futurs habitants, le SMRR a piloté avec les CC Pays Roussillonnais et CC Porte de DrômArdèche l'élaboration du Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon St Rambert d'Albon (SAARRA). Les orientations (texte et cartographies) de ce document seront intégrées sous forme de zoom dans le futur Scot et serviront de référence pour les politiques d'aménagement du territoire sur ce secteur. Inspira y prend toute sa place et devra se développer et fonctionner en lien étroit avec le reste de l'agglomération.

A ce titre, le SMRR sera vigilant à ce que le développement d'Inspira se réalise en cohérence avec les autres dynamiques territoriales et assurer une vision d'ensemble seule garante d'une gestion durable des ressources : développement industriel, mais aussi croissance démographique, besoins agricoles et fonctionnement des milieux naturels notamment.

INSPIRA a principalement pour vocation d'accueillir des entreprises sur de grands tènements fonciers et gagnera à se développer en complémentarité des autres espaces économiques du bassin, sous compétence des intercommunalités, pour la plupart orientés sur une offre en surfaces plus petites, à destination des PME. De même, les conditions d'implantation des entreprises devront viser à la meilleure optimisation foncière possible.

Enfin, Inspira devra prendre sa part dans les réflexions et actions relatives à la problématique des flux routiers, l'amélioration des conditions de mobilités. Il est indispensable que le SMRR soit étroitement associé aux décisions à venir sur ce sujet, notamment s'agissant des infrastructures qui seront nécessaires à l'échelle du Scot.

Veillez agréer, Monsieur le président, mes sincères salutations.

Philippe DELAPLACETTE
Président du Syndicat Mixte
des Rives du Rhône

